

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante composante Arts, lettres, Langues, Sciences humaines pour la formation **Langues étrangères appliquées (LEA) : Anglais-Allemand** est composée comme suit :

Président / Présidente :

- **Marion Vieu**, Directrice du département de Langues étrangères appliquées

Membres :

- **Nadia Mesli** : Responsable mention LEA
- **Gabor Turcsan** : Responsable du parcours anglais
- **Catherine Teissier** : Responsable du parcours Allemand
- **Alice Fabre** : Membre de la commission pédagogique LEA
- **Timothée Dumont** : Membre de la commission pédagogique LEA

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université